



MAIRIE DE CURSAN

8 Route du Gestas
33670 CURSAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 25/10/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Présents : Messieurs, Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Jean-Luc BIENVENU, Cédric MAUGER, Frédéric PAUL, Etienne DURAND, Patrice HAON, Jean-Claude RONDET, Mesdames, Sandra CHEVALLIER, Marie Jocelyne LOPES, Sylvie COLOGNI, Nathalie BARRIERE

Absents excusés : Philippe MIGUEL, Christine CORNU DE LA FONTAINE

Secrétaire de séance : Sylvie COLOGNI

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du dernier procès-verbal
- 2-D32112024: Validation des travaux de voiries
- 3- D33112024: RPQS 2023 SIAEPA
- 4- D34112024: Choix entreprise aménagement paysager devant Mairie
- 5- Questions diverses
- 6- Informations diverses



I – Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 2 septembre 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

II – N°D32112024: Objet : Validation des projets de travaux de voiries

Monsieur le Maire et M Charton présentent les différentes voiries nécessitant des travaux de reprise.

- Reprise de la Route du Gestas au niveau du passage surélevé (près du 40 ter)

- Reprise légère du virage route du Gestas au niveau de l'entrée du lotissement le Clos Saint Aubin
- route du Château : réparation, consolidation du pont et création d'une écluse simple centrale et reprise de la voie au niveau du passage surélevé devant le n°7
- route de la Vallée : reprise de la route de la D20 (route de Libourne) au pont et écluse simple centrale sur le pont

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un accord de principe sur les différents projets de travaux de voiries. Une présentation des devis sera faite lors d'un prochain conseil.

III- N°D33112024: Objet : Délibération portant sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public, d'assainissement non collectif et de l'eau potable de l'année 2023

Monsieur CHARTON délégué au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement non collectif de la région de Bonnetan (SIAEPANC), donne lecture du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable, et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du syndicat pour l'année 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote.

Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable, et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2023 du syndicat intercommunal de la région de Bonnetan.**

IV- N°D34112024: Objet : Choix d'une entreprise concernant les travaux d'aménagement paysager devant la mairie

Monsieur le Maire présente les deux devis reçus pour les travaux d'aménagement paysager devant la mairie.

CENTAURE ESPACE VERT montant total 7 121.50€ HT soit 8 545.80€ TTC

RIDEL PAYSAGES montant total 5 903.28€ HT soit 7 083.94€ TTC

A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal

- **DECIDE de faire réaliser les travaux par l'entreprise RIDEL PAYSAGES**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce projet.**

V- Questions diverses

- Ludovic Caurraze présente le devis de la société SAP d'un montant de 1533 € TTC pour la réalisation d'une bâche micro-perforée qui sera installée au-dessus du restaurant scolaire pour cacher les tuyaux d'évacuations.

- Etienne Durand informe que l'aire de branchage est à nouveau opérationnelle mais plus en accès libre en semaine. La clé pour y accéder est à retirer en mairie contre le dépôt de la carte d'identité. Cependant, elle est en accès libre le week-end.
- Cédric Mauger propose de modifier l'horaire de l'éclairage public et sera donc éteint de 23h à 6h.
- Frédéric Paul informe que la fête d'Halloween s'est très bien passée. Monsieur le Maire remercie les personnes ayant participé à son organisation.
- M. Paul annonce également que le goûter des aînés est prévu le dimanche 15 décembre après-midi.
- M Paul invite les volontaires à assurer une permanence lors de la collecte de la Banque alimentaire qui aura lieu les 22 et 23 novembre Chez Carrefour et Aldi.
- M Paul informe que Le café partagé s'est relancé et s'associera à l'opération « Nettoyons la nature » et organisera l'après-midi la chasse aux œufs pour les enfants prévues le 6 avril 2025.
- Mme Lopes propose qu'une réunion des associations communales pour que chaque représentant des associations puisse se rencontrer et parler de leurs projets respectifs.



IX- Informations diverses

- Ludovic Caurraze informe que la cérémonie du 11 novembre 2024 aura lieu à 16h et que le rassemblement se fera à 15h30.
- Monsieur le Maire fait part de la fin des travaux du cours de tennis. Son inauguration au lieu samedi 16 novembre 2024 à 11h au Tennis Club.
- le CIAS reconduit l'opération des boîtes de Noël pour les plus démunis et qu'un stand de collecte sera installé lors du Marché de Noël organisé par SLC le 1er décembre 2024. Elles peuvent également être déposées en mairie entre le 2 et le 17 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération	Objet	Votes
D32112024	Validation des projets des travaux de voiries	Approuvée
D33112024	RPQS 2023 SIAEPA	Approuvée
D34112024	Choix entreprise aménagement paysager devant Mairie	Approuvée

<p>Le Maire</p> <p>Ludovic CAURRAZE</p>		<p>La Secrétaire</p> <p>Sylvie COLOGNI</p>	
---	---	--	---

